



FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS SECTION IV

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Savoir prévenir le risque amiante. Le programme est adapté au personnel encadrant technique réalisant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions, technico-commercial des études de l'établissement, des documents techniques où contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

CONTENU DE LA FORMATION : Conforme au décret du 23 février 2012

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

[X] **En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

[X] **En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

[X] **En distanciel** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin)

[X] **En multi-modal V1** : En visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

[X] **En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 35 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir un certificat d'aptitude au poste prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire (arrêté du 23/12/2012, art.3)

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propriété ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir prévenir le risque et mettre en œuvre des mesures sur un chantier en présence d'amiante. Obtenir la certification SS4

FINANCEMENT POSSIBLE : CPF, fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers

formation en présentiel

formation en classe virtuelle

formation en distanciel

formation multi modale V1

formation multi modale V2

RS6420

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2027



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AMIANTE ENCADRANT MIXTE SOUS
SECTION IV
PROGRAMME EN PRESENTIEL**

	DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	DC1 - ORGANISER ET PILOTER LES INTERVENTIONS EN SS4	
		Les maladies liées à l'amiante Rapport tabac amiante Le suivi post professionnel Déterminer la sous section Le processus décret du 4/05/2012 Déterminer la nature d'une opération Connaître, reconnaître des MCA Connaître, déterminer des niveaux d'empoussièrement Connaître les méthodes de travail et les moyens techniques. Phaser une opération, durée, temps de travail
	2 DC2 - CONDUIRE LES INTERVENTIONS EN SS4	
		Définition du mode opératoire Les notices de poste Connaître les équipement de protection Connaître les procédures de décontamination La fiche d'exposition La formation des personnels
	3 DC3 - REALISER LES INTERVENTIONS EN SS4	
		Connaître les procédures de gestion des déchets
		Conduite à tenir en cas d'accident

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative, explicative et démonstrative reposant sur de nombreux exercices dont 40% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : Questionnaire réponses ouvertes de 20 minutes. Evaluation pratique de 3 heures.

La certification est une attestation de compétence individuelle.

Elle doit être remise (envoyée) directement au stagiaire (décret du 23/02/2012).

L'examen de certification est séquencé de trois domaines de compétences pour lesquelles il faut à minima 50% de réussite.

Le fait d'assister à la formation ne prévaut pas l'obtention de la certification.

Dans le cas d'un échec à un ou plusieurs domaines de compétences, le stagiaire pourra repasser son test à une date ultérieure (avec ou sans formation complémentaire) par le biais d'un test dématérialisé sans coût supplémentaire.

DATE ET SESSIONS DES FORMATION :

Sur sessions programmées, lien Carif oref.